Communiqué de presse

La nouvelle association faîtière des assureurs-maladie suisses s'appelle prio.swiss

23 octobre 2024 - **La nouvelle association faîtière des assureurs-maladie suisses s'appelle prio.swiss. Les travaux pour le lancement opérationnel de la nouvelle association faîtière au 1er janvier 2025 sont en bonne voie.**

La nouvelle association des assureurs-maladie suisses, dont les membres représenteront pratiquement 100 pour cent des assurés suisses à partir du 1er janvier 2025, s'appellera « prio.swiss - L'Association des assureurs-maladie suisses ». Ce nom souligne la priorité que l'association accorde à l'engagement commun pour un système de santé suisse de qualité et financièrement durable.

Définition des tâches et responsabilités de la nouvelle association

En outre, les assureurs-maladie participants se sont mis d'accord sur les principales activités de la nouvelle association. Celle-ci s'occupera, dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins, des conditions-cadres politiques notamment en matière de santé, des structures tarifaires, de l'approvisionnement et de la qualité des soins ainsi que des données et de la standardisation. L'association assumera toutes les activités politiques dans ces domaines. Les services qui ne relèvent pas de la nouvelle association (SASIS, achat de prestations) continueront à être gérées par les filiales de santésuisse.

Structure de l'association

La structure de la nouvelle association faîtière se déclinera également autour de ces domaines d'activité (communication, politique de santé & affaires publiques, structures & approvisionnement des soins et données & standardisation). Elle sera soutenue par des groupes de travail composés d'experts des assureurs membres. Le comité de la nouvelle association faîtière sera composé des CEO des dix plus grands membres. Il est prévu de nommer à la présidence une personne indépendante, forte de l'expérience de direction nécessaire dans la branche et qui n'assume pas de mandat politique au niveau national ou cantonal. Le nom de la directrice ou du directeur sera annoncé en novembre au terme du processus de recrutement en cours.

Clarification des étapes nécessaires jusqu'au lancement opérationnel au 1er janvier 2025

Comme la fondation d'une nouvelle association aurait été beaucoup plus complexe, les assureurs-maladie participants ont décidé, pour des raisons d'efficacité et de coûts, de baser juridiquement la nouvelle faîtière sur la structure existante de curafutura. Selon les principes directeurs définis dans la charte de la nouvelle association faîtière, curafutura sera dotée, dans un premier temps, de nouveaux statuts et renommée « prio.swiss - L'Association des assureurs-maladie suisses ». Dans un deuxième temps, il est prévu de transférer les secteurs correspondants de santésuisse, y compris les collaborateurs, au sein de la nouvelle association. Dans ce contexte, Felix Gutzwiller, ancien Conseiller aux États, professeur émérite et ancien directeur de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Zurich, assumera provisoirement la présidence de curafutura et accompagnera la transition vers les nouvelles structures de la future association faîtière. Il travaillera étroitement avec Martin Landolt, président

de santésuisse. Les assureurs-maladie participants n'étant aujourd'hui pas membres de curafutura ont prévu d'adhérer à la nouvelle faîtière dans les semaines à venir. Jusqu'à la fin de l'année, curafutura continuera à traiter les affaires courantes sous son ancien nom. À partir du 1er janvier 2025, la nouvelle association faîtière se présentera sous son nouveau nom prio.swiss.

Personne de contact pour les médias :
Andreas Hildenbrand
+41 79 468 92 35
andreas.hildenbrand@lemongrass.agency

Le logo de la nouvelle association faîtière :

